

COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 28 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Gwénaél GRANGER, Roland FOULON, Didier BURATTO, Christophe BOUTES, Emmanuel CAVAILLES, Hervé DESSENNE, Georges GEERAERT, Geneviève IMART, Gilles LACROIX, Nathalie RAMOS, Florian RAPOSO, Séverine ROJO, Pascal TARROUX

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gwénaél GRANGER

Objet: Election du Maire et de ses Adjoints - 2020 011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7 et les articles L.21222-7-1,

Considérant que Mr le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Election du Maire :

Le Président de séance invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :15

- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :15
- Majorité absolue :15

Ont obtenu : Monsieur Richard BRUNEAU quinze voix: 15

Monsieur Richard BRUNEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du premier Adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :15

- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :15
- Majorité absolue :15

Ont obtenu :Monsieur Alain CAMALET quinze voix : 15

Monsieur Alain CAMALET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :15

- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :15
- Majorité absolue :15

Ont obtenu : Monsieur Gwénaél GRANGER quinze voix:15

Monsieur Gwénaél GRANGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint est immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :15

- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :15
- Majorité absolue :15

Ont obtenu : Monsieur Roland FOULON quinze voix:15

Monsieur Roland FOULON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du quatrième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :15
- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :15
- Majorité absolue :15

Ont obtenu : Monsieur Didier BURATTO quinze voix:15

Monsieur Didier BURATTO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Objet: Désignation du nombre d'adjoints - 2020 012

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2113-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré approuve la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Objet: Désignation des délégués communaux au SDET - 2020 013

Monsieur Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Electrification du Tarn pour la désignation des délégués communaux.

Après en avoir délibéré, Monsieur Alain CAMALET 15 Rue du Lac 81 310 PEYROLE Titulaire et Monsieur Christophe BOUTES 17 Rue du Lac 81 310 PEYROLE , Suppléant ont été désignés délégués communaux.

Objet: Désignation des Conseillers communautaires

Monsieur Richard BRUNEAU est délégué conseiller communautaire titulaire et Monsieur Alain CAMALET est délégué conseiller Communautaire suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Richard BRUNEAU